

Compte Rendu du Conseil Municipal du 18/02/2010

L'AN DEUX MILLE DIX, le 18 FEVRIER, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 12 Février 2010, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Monsieur Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : Mme YONNET, MM. MONINO, VANNIER, HAFIDI, Mmes AHMED, DIAKITE, M. LANTERNIER, Mme LE BIHAN, MM. AIT BOUALI, HEDJEM, Mme RATZEL-TOGO, M. GARNIER, Mme THEURIER-AZZOUZ, M. LOGRE, Mmes HAMMACHE, KHELAF, M. MAIZA, Mme FOURNIER Adjoints au Maire,

M. VINCENT, Mme SANDT, MM. ROS, MALEME, KETFI, OGE, Mme ZAHIR, MM. MINIMBU, MILIA, BEAUDET, Mme LATOUR, M. KARMAN, Mme DERKAOUI, M. DEL MONTE, Mme KARMAN-SUCH, M. RUER, Mme GRARE, M. KAMALA, Mme DESCAMPS, MM. PAUPERT, MENIA, Mme LENOURY Conseillers Municipaux,

Excusées :

Mme KELEBE
Mme MADI
Mme M'DAHOMA MOHAMED

Représentés par :

M. MINIMBU
Mme KHELAF
M. ZAHIR

Excusées :

Mme KOUAME
Mme CHIBAH
Mme HARKATI

Représentés par :

M. VANNIER
Mme HAMMACHE
Mme YONNET

Absent : M. GUERRIEN

Excusé : M. AUGY

Secrétaires de séance : M. MINIMBU

QUESTION N° 022 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2010

A l'unanimité.

APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 28 janvier 2010

QUESTION N° 023 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR
OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2010

A **DEBATTU** sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2010, sur la base d'un rapport remis aux conseillers municipaux. Ce débat ne donne pas lieu à un vote.

QUESTION N° 024 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET
OBJET : Personnel communal : année 2010 : attributions vestimentaires

A l'unanimité.

APPROUVE le montant de l'estimation des attributions vestimentaires pour l'année 2010, pour un total de 160 000€

APPROUVE le montant des bons d'achat vestimentaire attribué à certains agents à la place de l'attribution vestimentaire soit :

- Bon d'achat administratif	56 €
- Bon chaussant	43 €
- Bon costume	182 €
- Bon gabardine	171 €
- Bon parka	150 €

QUESTION N° 025 - RAPPORTEUR Jean François MONINO
OBJET : Missions relevant de la maîtrise d'ouvrage (géotechnicien, contrôleur technique et coordonnateur SPS) années 2010 à 2011. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché à bons de commandes, sur appel d'offres passé pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2010 et renouvelable par reconduction expresse deux années au maximum (il s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2012) et comportant les lots et les seuils annuels suivants :

Lot 1 : Mission géotechnique

Seuil minimum 10 000 euros TTC

Seuil maximum 150 000 euros TTC

Lot 2 : Mission d'étude et d'analyses de pollution des sols

Seuil minimum 10 000 euros TTC

Seuil maximum 150 000 euros TTC

Lot 3 : Mission de contrôle technique

Seuil minimum 15 000 euros TTC

Seuil maximum 150 000 euros TTC

Lot 4 : Mission de coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS)

Ces dépenses seront imputées aux natures 2031 ou 2313 et aux fonctions relatives aux opérations, sur le budget communal des exercices 2010, 2011 et 2012.

AUTORISE, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie en fin de procédure, le Maire à signer les marchés subséquents.

QUESTION N° 026 - RAPPORTEUR Jean François MONINO

OBJET : Marché relatif aux travaux d'impression et de façonnage des différents produits de la communication institutionnelle année 2010. Approbation du projet de marché

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus

APPROUVE la procédure adaptée en vue de la passation du marché relatif aux travaux d'impression et de façonnage de différents produits de la communication institutionnelle, de type à bons de commande passé pour l'année 2010 et comportant les seuils suivants :

seuil minimum : 90 000 € TTC seuil maximum : 180 000 € TTC

QUESTION N° 027 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Marché en entreprise de travaux publics pour la rénovation et l'exploitation des installations de chauffage, de traitement de l'air et de traitement de l'eau. Approbation de l'avenant n°4 avec la société COFELY.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus

AUTORISE monsieur le maire, à signer l'avenant n°4, au marché en entreprise de travaux publics pour la rénovation et l'exploitation des installations de chauffage, de traitement de l'air et de traitement de l'eau avec la société COFELY.

QUESTION N° 028 RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Aménagement de la boutique de quartier la FRETTE. Approbation du projet d'avenant n°1 au lot n°1 avec la société EGDC.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus

AUTORISE monsieur le maire, à signer l'avenant n°1 au lot n°1 « maçonnerie – carrelage » avec la société EGDC, relatif à l'aménagement de la boutique de quartier la FRETTE.

Cet avenant a pour effet d'augmenter le montant initial du marché en le portant de 30 904,94 € TTC à 34 849,35 € TTC faisant ressortir ainsi une plus-value de 3 944,41 € TTC, soit +12,76% .

QUESTION N° 028 -1- RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Aménagement de la boutique de quartier la FRETTE. Approbation du projet d'avenant n°1 au lot n°4 avec la société ENTRA.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus

AUTORISE monsieur le maire, à signer l'avenant n°1 au lot n°4 « électricité courant fort courant faible, chauffage » avec la société ENTRA, relatif à l'aménagement de la boutique de quartier la FRETTE.

Cet avenant a pour effet d'augmenter le montant initial du marché en le portant de 41 040,74 € TTC à 43 484,14 € TTC faisant ressortir ainsi une plus-value de 2 443,40 € TTC, soit +5,95% .

QUESTION N° 029 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Théâtre de la commune: Aménagement d'une salle de répétition. Approbation du nouvel allotissement du projet marché de travaux. Autorisation de signature.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus

APPROUVE le nouveau projet de marché, relatif aux travaux d'aménagement d'une salle de répétition au Théâtre de la Commune, ainsi alloti :

- . lot n° 1 : gros œuvre - ravalement - voirie réseaux divers
- . lot n° 2 : charpente et structure métallique
- . lot n° 3 : couverture
- . lot n° 4 : doublages et cloisonnement

- . lot n° 5 : menuiseries intérieures
- . lot n° 6 : menuiseries extérieures
- . lot n° 7 : peinture
- . lot n° 8 : plomberie – ventilation
- . lot n° 9 : électricité
- . lot n° 10 : serrurerie et serrurerie scénique
- . lot n° 11 : gradins (lot comprenant une tranche conditionnelle)
- . lot n° 12 : réseaux éclairage plateau
- . lot n° 13 : réseaux sonorisation / vidéo

AUTORISE monsieur le maire à le signer en fin de procédure.

QUESTION N° 030 - RAPPORTEUR Jean François MONINO

OBJET : Aménagement du Centre Roser : avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre passé avec le cabinet d'architectes B&S Conception

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre passé avec le cabinet d'architectes B&S Conception , relatif à l'aménagement du Centre Roser.

Cet avenant a pour effet d'augmenter le montant de la mission de maîtrise d'oeuvre de 56 374,66 € TTC à 58 766,66 € TTC faisant ressortir ainsi une plus-value de 2 392,00 € TTC, soit + 0,67% .

QUESTION N° 031 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Approbation de l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

A l'unanimité.

ARRETE le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aubervilliers tel qu'il est annexé à la présente délibération.

PRECISE que le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté sera transmis pour avis aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes d'Aubervilliers et à la Communauté d'Agglomération Plaine Commune.

La présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage pendant un mois en mairie,
- d'une mention insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune

QUESTION N° 032 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Plan Local de l'Urbanisme : approbation du bilan de la concertation préalable publique

A l'unanimité.

TITRE le bilan de la concertation menée pendant toute la durée de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Les modalités de ladite concertation ont permis d'informer largement les habitants et toutes les personnes concernées afin de recueillir leurs observations.

Les principales observations formulées rejoignent les préoccupations du Plan Local d'Urbanisme (mixité des fonctions, mixité sociale, démarche développement durable, développement des espaces verts, déplacements ...) et ont donc été prises en compte.

Le bilan conclut à la nécessité de poursuivre la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et de mener à terme le Plan Local d'Urbanisme.

La présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage pendant un mois en mairie,
- d'une mention insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune

le dossier sera tenu à la disposition du public.

QUESTION N° 033 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : 49 bis rue Sadi Carnot, cadastré U 42 : acquisition d'un pavillon, appartenant à M. et Mme SOULIMANE Fetih.

A l'unanimité.

DECIDE d'acquérir le pavillon situé 49 bis rue Sadi Carnot à Aubervilliers, cadastré U 42, appartenant à M. et Mme SOULIMANE Fetih.

DIT que l'acquisition s'effectuera au prix de 280.00€, libre de toute occupation.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

QUESTION N° 034 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : 51 rue Sadi Carnot, bâtiment A, cadastré U n° 50 : acquisition des lots n° 18 et 31 correspondant à deux caves, appartenant à Mme JACOB Jeanne.

A l'unanimité.

DECIDE d'acquérir les caves lots n° 18 et 31 situées 51 rue Sadi Carnot à Aubervilliers, cadastré U n° 50, appartenant à Madame JACOB Jeanne.

DIT que l'acquisition s'effectuera au prix total de 2 €, libre de toute occupation.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

QUESTION N° 035 - RAPPORTEUR Ugo Lanternier

OBJET : Convention de partenariat entre la Ville d'Aubervilliers et l'Association France Euro Habitat-FREHA relative à la réalisation d'un programme de réhabilitation de 15 logements PLAI 4, rue du Colonel Fabien à Aubervilliers

A l'unanimité.

APPROUVE et autorise le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville d'Aubervilliers et l'Association France Euro Habitat-FREHA relative à la réalisation d'un programme de réhabilitation de 15 logements PLAI, 4, rue du Colonel Fabien à Aubervilliers.

QUESTION N° 036 - RAPPORTEUR Christine RATZEL TOGO

OBJET : Approbation du projet de marché de mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), concernant le village d'insertion de familles roms sis 52 rue Saint-Denis à Aubervilliers

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus

APPROUVE le projet de marché de mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) relative à l'accompagnement et au relogement social de familles Roms hébergées sur le site sis 52 rue de Saint-Denis, à Aubervilliers, passé pour une année à compter de sa notification et renouvelable une fois par reconduction expresse. La dépense en résultant sera imputée sur le budget communal des exercices concernés.

APPROUVE le plan de financement inhérent à la MOUS relative à l'accompagnement et au relogement social de familles Roms hébergées sur le site sis 52 rue de Saint-Denis.

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat (DDE) et tous les organismes susceptibles de financer ce type d'opération et à signer les conventions qui pourraient en définir les modalités d'exécution.

QUESTION N° 037 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Retrait de la ville de Vaires-sur-Marne du syndicat intercommunal pour la restauration collective (SIRESCO)

A l'unanimité.

DECIDE d'accéder favorablement à la demande de retrait de la ville de Vaires-sur-Marne du syndicat intercommunal pour la restauration collective (SIRESCO) à la date du 31 décembre 2010.

QUESTION N° 038 - RAPPORTEUR Tedjini-Michel MAIZA

OBJET : Demande d'autorisation présentée par la société "TELECITY GROUP" en vue d'exploiter à Aubervilliers des installations de réfrigération et de refroidissement relevant de la nomenclature des installations classées et de la protection de l'environnement.

A l'unanimité.

DECIDE de donner un avis favorable à cette demande d'autorisation sous réserve des dispositions suivantes :

DEMANDE que l'étude bruit présentée soit complétée par des mesures acoustiques complémentaires, une fois les installations en marche,

DEMANDE à l'exploitant d'appliquer et de respecter les mesures compensatrices énoncées dans le dossier technique de cette présente demande visant à limiter et /ou prévenir la survenue :

- d'incendie ou d'explosion,
 - de pollution des sols ou de nuisances sonores à l'égard de l'environnement.
-

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 23 H 21